



« Environnement et
Biodiversité »
Vendredi 24 mai /
Saint-Pierre-en-Port



Olivier GUERIN

Président de la CPDP

Déroulement de la réunion

Présentation du débat public

- Jean-Paul ESCANDE, membre de la CPDP

Présentation du projet par le maître d'ouvrage

- Pierre PEYSSON, chef de projets, wpd Offshore
- Rémi CASTERAS, responsable études techniques et environnementales, wpd Offshore

Intervenants

- Morgane REMAUD, chargée de mission, Agence des aires marines protégées (Antenne du Havre)
- Sylvie BARBIER, présidente, Haute-Normandie Nature Environnement

Questions du public, orales ou écrites

Avis et interventions du public

Jean-Paul ESCANDE

Membre de la CPDP

Le cadre réglementaire du débat public

Deux principaux textes régissent l'organisation d'un débat public :

- La **Convention d'Aarhus** :

Les Etats signataires « garantissent les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel (...) en matière d'environnement »

- Le **code de l'environnement** :

«La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national »

Les principes du débat public

Le débat public :

- porte sur l'opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet
- se déroule en amont de la décision du maître d'ouvrage

Sous le contrôle de la CNDP, le débat public est préparé et animé par une **commission particulière du débat public (CPDP)** :

- **indépendante**, elle n'a pas de lien avec le maître d'ouvrage ni avec aucune autre partie prenante au projet
- **neutre**, elle ne prend pas position sur le projet

La Commission particulière

La CPDP est composée de:

- Olivier Guérin, Président de la CPDP, magistrat honoraire
- Alain Capmas, ingénieur physicien, membre de la CNDP
- Jean-Paul Escande, médecin universitaire
- Joëlle Fodor, urbaniste
- Dominique Planchon, directrice honoraire au Sénat

Le rôle de la CPDP

La CPDP organise le débat pour permettre au public:

- de s'informer sur le projet, de poser des questions et d'obtenir des réponses
- d'exprimer des avis, critiques et suggestions

Elle veille au respect de **trois principes**:

- **La transparence** : toute l'information est accessible. Le maître d'ouvrage apporte une réponse à toutes les questions posées
- **L'équivalence** : la CPDP garantit à tous le droit de participer et de s'exprimer quels que soient son statut et sa représentativité
- **L'argumentation** : la CPDP veille à ce que l'ensemble des positions exprimées soient argumentées

Le rôle du maître d'ouvrage

La société Eolienne Offshore des Hautes Falaises

- Rédige un **dossier et une synthèse de présentation du projet**
- Présente **le projet et répond aux questions**
- Prend **une décision quant au principe et aux conditions de poursuite du projet**

Le périmètre du débat

Le débat public se déroule du **20 mars 2013 au 20 juillet 2013.**

Il porte sur :

- **L'opportunité du projet**

Faut-il réaliser le projet ?

- **Ses principales thématiques**

Les emplois et la formation professionnelle, les paysages et le tourisme, le temps du chantier, l'environnement et la biodiversité, les pêcheurs, professionnels et usagers de la mer

- **Le raccordement électrique**

La contribution de RTE, Réseau de transport d'électricité

L'expression de tous

Le public peut **s'informer**, **poser des questions** et **donner son avis**:

- Lors des **réunions publiques**
- Sur le **site Internet de la CPDP** **www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org**
- Au moyen de **contributions écrites (avis, contributions et cahiers d'acteurs)** **diffusés sur le site internet**. Les cahiers d'acteurs étant **imprimés** et disponibles lors des réunions.

Les réunions publiques

- La réunion d'ouverture, le lundi 25 mars à Fécamp
- La réunion générale, le vendredi 12 avril à Saint-Jouin-Bruneval
- Les réunions thématiques
 - le samedi 27 avril à Etretat
 - le mardi 14 mai au Havre
 - **le vendredi 24 mai à Saint-Pierre-en-Port**
 - le mardi 4 juin à Fécamp
 - le mardi 25 juin à Fécamp
- La réunion de clôture, le mercredi 10 juillet à Fécamp

Après le débat

- Dans les **deux mois** qui suivent la clôture du débat :
 - La CPDP rédige **le compte rendu du débat**
 - Le Président de la CNDP en rédige **le bilan**
- Au plus tard **trois mois** après la publication du compte-rendu et du bilan:
 - Le **maître d'ouvrage** (Société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises) **publie sa décision sur la suite donnée au projet**

L'organisation de la discussion

- **Présentation du maître d'ouvrage,**
- Questions, orales, 1 mn maximum, ou écrites,
- **Deux interventions,**
- Questions, orales, 1 mn maximum, ou écrites,
- **Avis et interventions, 3 mn maximum**

Merci de **vous présenter** et de **ne pas dépasser le temps du chronomètre** pour permettre à tous de s'exprimer dans les mêmes conditions.



Merci de
votre attention



Prochaine réunion publique :

Mardi 4 juin

Fécamp

« Pêcheurs, professionnels
et usagers de la mer »



Le débat continue sur Internet

www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org

- Un système de **questions-réponses**
 - Le public pose des questions sur le site
 - La commission veille à ce que le maître d'ouvrage réponde rapidement
- Des **espaces de discussion**
 - Pour poursuivre les débats après les réunions publiques
 - Pour échanger avec les autres internautes



Merci de
votre attention

